

## GESTION CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU : COMMENT ANIMER LE DIALOGUE TERRITORIAL ?

*La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée par le Parlement et le Conseil européens, et le SDAGE, s'imposent à tous les programmes « eau » et nécessitent, désormais, une approche concertée des actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.*

*Sur le terrain, ce travail de concertation avec les acteurs se joue à l'échelle des bassins versants, dans le cadre des SAGE, et des contrats territoriaux.*

*Ce contexte amène les animateurs et les techniciens en charge des programmes de gestion de l'eau à mettre en place des démarches de concertation entre des acteurs aux intérêts différents sur un même territoire :*

- ✓ *conduire avec ces divers acteurs un diagnostic partagé de la situation observée sur le territoire,*
- ✓ *animer un dialogue : les faire travailler ensemble au regard d'objectifs communs d'intérêt général, les faire participer à une gestion commune des ressources de leur territoire.*

*La posture et les pratiques professionnelles des animateurs et techniciens s'en trouvent modifiées, faisant d'eux des « animateurs » incontournables de ce dialogue territorial.*

*Cette formation vous propose de découvrir les principes du dialogue territorial et les techniques pour mettre en œuvre des actions de concertation sur vos territoires d'intervention.*

### Les objectifs de la formation

- **Identifier comment concevoir un dispositif de dialogue territorial** : Identifier les principaux éléments d'une démarche de dialogue territorial : les principes, les étapes du processus, l'organisation des acteurs concernés.
- **Etre en mesure d'animer le travail collectif** : Découvrir et s'approprier des méthodes de travail permettant à un groupe d'acteurs de s'accorder sur un projet commun : faciliter la compréhension mutuelle des besoins, au sein d'un groupe d'acteurs du territoire dont les intérêts divergent, notamment par les techniques de l'écoute active.
- **Identifier le rôle de l'animateur dans un processus de dialogue territorial** : posture, fonctions, légitimité.
- **Approfondir et renforcer l'intégration territoriale des programmes eau**, notamment en créant des liens avec les autres programmes du territoire et en veillant à la composition des instances par les parties prenantes concernées.

### A qui s'adresse cette formation ?

La formation s'adresse :

- **Aux salariés des structures compétentes dans le domaine de l'eau** en charge de la préparation et de la conduite de « programme eau », et en particulier aux techniciens de rivières, animateurs (SAGE, contrats territoriaux, programmes re-ressources...), chargés de mission assainissement et par extension aux techniciens des organismes consulaires et aux salariés d'associations.
- **Aux élus des salariés** : par expérience, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Ifrée sont conscients que le soutien et l'implication des élus sont déterminants dans la mise en œuvre des démarches concertées. Aussi, **la première journée de la formation est ouverte aux élus des participants**, afin que le binôme « technicien/animateur-élu » puissent partager une culture commune en matière de dialogue territorial.

Exemple de témoignages des participants à la première session de formation réalisée en 2010 sur les bassins de la Vienne, de la Gartempe et du Clain sur le département de la Vienne :

« L'évolution des politiques de l'eau oblige à traiter des sujets multithématiques de plus en plus complexes. Seul un travail de médiation et de concertation entre les divers acteurs permet de mener à bien ce type de projets multithématiques au regard d'objectifs d'intérêts généraux, notamment ceux de la DCE. »

« La formation met à disposition une boîte à outils de la médiation. Elle permet d'identifier les différentes instances et étapes d'un processus de concertation, d'acquérir les techniques d'une écoute active aidant à comprendre les positions de chacun et analyser leurs besoins, d'appréhender la gestion des conflits. »

« Les modalités pédagogiques utilisées, jeux de rôle, mises en situation, aident à l'appropriation du contenu de la formation et à faire le parallèle avec nos réalités de terrain. »

A l'issue de ces sessions, les participants sont en mesure de prolonger la formation par des temps d'échanges de pratiques et d'expériences dans le domaine du dialogue territorial, entre eux et avec l'Ifrée.

## Organisation

6 journées de formation  
échelonnées de mai à juillet  
2019

Module 1 : 13 et 14 mai 2019

Module 2 : 3 et 4 juin 2019

Module 3 : 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2019

**Qu'est-ce que le dialogue territorial ?** A quoi ça sert ? Définitions, enjeux, objectifs.

**Objectif de la 1<sup>ère</sup> journée ouverte aux binômes élus-techniciens/animateurs.**

**Les bases du dialogue territorial :** les principes de la négociation raisonnée et des approches participatives.

**Le diagnostic initial :** identification des acteurs et de leurs préoccupations. Les conditions nécessaires au dialogue : reconnaissance et compréhension mutuelle.

**Elaboration d'un dispositif de dialogue territorial :** définition d'un cadre général d'action, création d'instances de dialogue et de décision ; liens avec la population et avec les experts.

**Conception des réunions de dialogue territorial :** planification des temps forts du travail collectif : de la présentation initiale à la recherche de solutions.

**Animation des réunions de dialogue territorial :** écoute active et régulation des échanges : techniques et outils au service de l'animateur.

**Le positionnement de l'animateur :** fonctions de l'animateur, évolution de sa légitimité, rapports avec les différents acteurs (commanditaires, partenaires, décideurs...).

**L'ancrage territorial du projet :** identification des parties prenantes à mobiliser ; lien avec les autres programmes territoriaux ; circulation de l'information

## Coût de la formation

Le coût pédagogique de cette formation est pris en charge intégralement par les partenaires financiers.

Cependant, restent à la charge des participants leurs frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

## Modalités d'inscription

**Retournez-nous le bulletin d'inscription ci-joint  
au plus tard le 22 mars 2019.**

Un courrier de confirmation vous parviendra en retour  
vous précisant tous les renseignements pratiques nécessaires.

La formation se déroulera au  
**Centre Du Guesclin, place de Chanzy, 79 000 NIORT,  
Salle Conférence n°9, Bât C au Rez de Chaussée**

**Pour toute information complémentaire, contactez :**

Laurence Cardinal-André  
05.49.00.30.67/06.81.23.80.11  
Laurence.cardinal-andre@ifree.asso.fr

**Avec le soutien financier de**



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

*Formation Animer le dialogue territorial*

NOM et Prénom du salarié.ee: .....

NOM et Prénom de l'él.u.e : .....

STRUCTURE : .....

Fonction ou qualité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel (*obligatoire*): .....

L'accueil se fera à 8h45 dans la salle.

Les séquences de formation auront lieu de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Je m'inscris à la formation « Animer le dialogue territorial »  
(13 et 14 mai 2019 ; 3 et 4 juin 2019 ; 1 et 2 juillet 2019)

Mon élu.e s'inscrit à la 1<sup>ère</sup> journée de formation « Animer le dialogue territorial »  
(13 mai 2019)

**Pour les déjeuners**, pour tout régime alimentaire particulier, informez-nous rapidement (par mail ou par téléphone) afin que nous fassions le nécessaire.

**Suite à la réception de votre inscription**, vous recevrez un courrier de confirmation, et un plan d'accès. Précisez l'adresse à laquelle vous envoyer les courriers (si différentes de celle ci-dessus) :

.....  
.....  
.....

• **Bulletin à retourner pour le 22 mars 2019**

*par courrier :*

Ifrée – 405 route de Prissé La Charrière, Carrefour de la Canauderie  
79360 VILLIERS-EN-BOIS

*ou par courriel :* [laurence.cardinal-andre@ifree.asso.fr](mailto:laurence.cardinal-andre@ifree.asso.fr)